

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- pour la mise à jour du plan directeur communal

vu la nécessité de mettre à jour notre plan directeur communal 2008

vu les offres reçues pour la réalisation de cette étude,

vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière, du 19 septembre 2017,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 15 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De procéder à la mise à jour du plan directeur communal 2008 ;
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 150'000.-- destiné à cette étude ;
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir ce crédit d'étude au moyen de 5 annuités, dès son adoption par le Conseil d'Etat ;
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 150'000.-- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Puplinge, le 27 septembre 2017

